

L'édito

Jamais il n'a été plus urgent d'adhérer au SNES !

La réforme de la Fonction Publique peut bien prévoir l'affaiblissement du rôle des Commissions Administratives Paritaires (CAP) dans les opérations liées à la carrière, le Snes-FSU et ses élu.e.s continueront d'apporter à chaque collègue une expertise unanimement reconnue : en matière d'avancement, de promotion et de mutation, notre organisation continuera de peser dans les groupes de travail pour que l'administration respecte les principes d'équité de traitement et de transparence,

et pour mettre en échec toute forme d'arbitraire. Nous continuerons, quoi qu'il arrive, à défendre votre droit d'être informé.e et défendu.e – y compris sur le plan juridique – dans l'ensemble des actes de gestion qui vous concernent.

Présent dans la quasi-totalité des collèges et des lycées, le Snes-FSU, organisation majoritaire du second degré, est également le mieux placé pour vous aider et vous protéger dans le quotidien des établissements : vous aider à créer du collectif

pour peser sur les conditions de travail, et faire en sorte que la parole des personnels et leur expertise professionnelle soient prises en compte.

Se syndiquer au Snes-FSU, c'est être protégé.e contre les pressions, et c'est aussi la garantie de pouvoir s'exprimer librement face à une hiérarchie locale pressée de faire obéir, au mépris de nos métiers, plutôt que de servir l'intérêt général. ■

Jean-François Carémel



Défendre nos métiers pour défendre le service public !

Au lycée

Outre les problèmes d'emplois du temps gruyère, d'effectifs pléthoriques, de diminution des dédoublements, d'augmentation du nombre d'élèves par professeur, de concurrence entre les disciplines, une autre difficulté va se poser à la rentrée : celle de la progression dans le programme. En effet, les disciplines de tronc commun de 1ère doivent être évaluées durant l'année, ce qui impose en premier lieu aux enseignant.e.s de choisir le sujet d'évaluation, et en second lieu, d'avoir tou.te.s traité les mêmes parties du programme au même moment !

Adieu la liberté pédagogique ! Tentative de mise au pas de la profession ? En tous les cas, on note une certaine volonté de confisquer notre autonomie...

Mais cela ne s'arrête pas là. Il va falloir corriger ces « épreuves communes de contrôle continu » : sur quel temps ? Ces copies seront-elles rémunérées ? Et contrairement au bac actuel, il faudra les corriger tout en continuant de faire cours aux élèves de 2nde et de 1re ! La correction de ces épreuves va représenter une très grande surcharge de travail... De plus, les élèves auront connaissance de leurs notes, ce qui risque d'induire une

pression supplémentaire... dans un contexte où chaque note comptera pour le bac et Parcoursup... Enfin, il est à prévoir des difficultés de gestion de classe et de motivation des élèves pour les enseignant.e.s de la spécialité qui sera abandonnée en fin de 1ère... Comment gérer la classe une fois l'épreuve passée ? En l'état, cette réforme risque d'entraîner de nombreuses détériorations de notre métier et de notre relation aux élèves et aux parents.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas l'accepter ! ■

Au collège

Au collège, le Snes-FSU défend la liberté pédagogique individuelle de chaque enseignant.e, appuyée sur une expertise disciplinaire indispensable à la réussite de tou.te.s les élèves. Il est également attaché à la liberté pédagogique collective des équipes enseignantes, qui doivent pouvoir réfléchir et agir ensemble, à l'abri de toute pression hiérarchique, de toute infantilisation, sans avoir à rendre de comptes autres qu'administratifs à la hiérarchie locale : les conseils école-collège et les conseils de cycle se révèlent des lieux d'injonctions, chargés de faire de la sixième l'ultime classe de l'enseignement primaire dans la logique du cycle 3. Si la mobilisation du Snes, du Snep (EPS) et du Snuipp (1er degré) a permis de supprimer les regroupements écoles/collèges de la loi Blanquer « École de la confiance », tout

danger n'est pas écarté de voir revenir « l'école du socle » par l'expérimentation au local.

Nous nous opposons à la politique du chiffre et au management intrusif qui encourage les chefs de service à prendre la main sur nos métiers, et notamment sur l'évaluation des élèves, au mépris de leur intérêt et de nos missions : c'est pourquoi nous revendiquons l'abrogation des bilans de fin de cycle, et une refonte du DNB qui prenne en compte les disciplines en tant que telles dans le contrôle continu.

C'est un collège de l'exigence pour les élèves que nous voulons construire, ce qui induit un système éducatif public qui rende l'éducation vraiment prioritaire et ne pratique pas l'inclusion au rabais. ■



Grand Place de Lille, 1er juillet 2019

Lois « confiance » et « fonction publique » ; réforme des retraites vers une rentrée combative !

Depuis deux ans, le SNES et la FSU n'ont cessé de combattre les réformes dangereuses qui menacent nos métiers. Dernières en date : le projet de loi « École de la confiance » et la réforme de la fonction publique. Comme à son habitude, le gouvernement a refusé tout véritable dialogue social.

Il faut continuer ces combats dès la rentrée, car ces réformes, si elles s'appliquent, auront des effets extrêmement négatifs sur nos conditions de travail et de vie. Et sur notre avenir, si on y ajoute la prochaine réforme des retraites.

Loi confiance

La loi « École de la confiance », imposée par le ministre Blanquer, est lourde de menaces pour les personnels. Le chef d'établissement pourrait exercer sur nous de fortes pressions, en arguant du « devoir d'exemplarité », et en brandissant la menace d'une exclusion de 3 jours sans traitement. L'administration pourrait aussi nous imposer 5 jours de formation continue obligatoire pendant les vacances. La loi confiance permettrait aussi d'expérimenter localement une annualisation de notre temps de travail, avec la flexibilité qui en découle. Autrement dit, un mélange de flexibilité et d'autoritarisme.

Loi fonction publique

La réforme Dussopt-Darmanin veut enclencher une réorganisation totale appelée « gestion des ressources humaines de proximité ». Celle-ci passe d'abord par le recours de plus en plus massif aux personnels contractuels, donc précaires. Elle aboutirait aussi, pour les personnels titulaires, à conditionner le passage d'échelon ou la promotion à la hors-classe à l'avis du manager local, c'est-à-dire le chef d'établissement. L'objectif final est donc bien d'inscrire l'arbitraire dans la loi, et de faire imposer les aspects positifs du PPCR (avancement quasiment au même rythme déconnecté des contingences locales, accès à la hors-classe pour tou.te.s), au nom de « l'individualisation » des rémunérations. Cette réforme voudrait en outre retirer aux organisations syndicales la possibilité de contrôler les opérations de carrière lors des CAP. Les mouvements inter et intra-académiques seraient alors gérés exclusivement par l'administration, sans possibilité pour

les élu.e.s des personnels d'en vérifier les pratiques, et d'améliorer les situations. Comment faire respecter les règles communes, quand il n'y a plus vraiment de règles, et qu'on supprime les instances paritaires chargées d'en vérifier l'application ? L'avenir est-il au règne du copinage et du clientélisme ?

Réforme des retraites

Le but de la réforme par points est double : diminuer les pensions et reculer l'âge de départ à la retraite c'est-à-dire travailler plus longtemps, dans des conditions qui se dégradent, avec comme perspective une pension réduite et difficile à calculer à l'avance. Si la réforme passe et impose la notion d'âge pivot, les collègues devront partir au minimum après 64 ans pour ne pas subir une double décote...

Quelles réponses à ces menaces ?

Aucune des réformes évoquées ci-dessus n'est inéluctable : c'est par l'action collective massive et déterminée que nous pourrions les mettre en échec, et imposer d'autres réformes, qui permettraient d'améliorer le système scolaire et la situation des personnels. Et pour mener cette action collective, il faut des organisations syndicales fortes !

Alors, syndiquez-vous ! ■



Bac 2019 : devant le rectorat, remise des copies le 5 juillet

Se syndiquer pour résister

Ce qui fait la force du SNES-FSU, c'est la variété des collègues très nombreux/ses qui adhèrent.

Que vous ayez l'intention de vous investir dans votre établissement, aux niveaux académique ou national ou simplement d'adhérer, votre présence est utile : la force du syndicat, c'est celle du collectif nombreux qu'il forme.

Ce collectif est varié :

► les un.e.s adhèrent parce qu'ils ont eu besoin d'informations professionnelles et que le Snes-FSU a su répondre à leurs interrogations.

► Les autres parce qu'ils ont rencontré des militant.e.s Snes-FSU très investi.e.s dans leur établissement et ont souhaité apporter leur soutien.

► Certain.e.s nous rejoignent parce qu'ils/elles sont conscient.e.s que le Snes-FSU peut être une force de résistance à condition d'être représentatif.

► D'autres encore parce qu'ils/elles veulent simplement apporter un soutien financier à un syndicat dont ils/elles veulent garantir l'indépendance.

► Enfin certain.e.s se syndiquent chez nous parce qu'ils/elles se sentent protégé.e.s au cas où.

► Et très nombreux/ses sont celles et ceux qui adhèrent par conviction et adhésion au projet pour l'école défendu par le Snes-FSU à travers ses mandats.

Bien sûr, adhérer ne signifie pas être en accord permanent avec tout ce qui se dit au Snes-FSU. C'est la richesse de notre syndicat de permettre le débat et d'interroger ses adhérent.e.s régulièrement soit par des enquêtes, soit dans les réunions syndicales, soit dans les instances, véritables parlements du SNES-FSU. Tout y est discuté et construit collectivement.

Quelles que soient vos raisons, vous avez votre place au sein du Snes-FSU ! ■

Adhésion

Pourquoi se syndiquer ?

Adhérer, c'est renforcer la légitimité de notre syndicat, qui repose sur la confiance que lui font les personnels. C'est donc être plus fort individuellement et collectivement. C'est disposer des outils collectifs pour prendre la défense des collègues et de nos métiers, ensemble, lorsque c'est nécessaire.

En cas de problème individuel

urgent, de besoin d'information importante sur une situation personnelle, pouvant nécessiter la contestation d'une décision administrative, le SNES-FSU peut prévenir rapidement ses adhérent-e-s, car il dispose de leurs coordonnées, et seulement des leurs.

Le SNES-FSU ne peut agir et défendre les personnels que s'il en a

les moyens matériels (les adhésions assurent plus de 95 % de nos ressources) : sans adhérent-e-s, sans cotisations, l'outil collectif ne peut exister !

Le syndicat n'existe que par la participation et l'action des syndiqué-e-s. Il ne peut agir que parce que les syndiqué-e-s le font exister au quotidien ! ■

Comment se syndiquer ?

Vous pouvez donner le bulletin d'adhésion (téléchargeable sur le site lille.snes.edu) au trésorier du SNES-FSU de votre établissement ou le renvoyer directement au SNES-FSU de Lille. Vous pouvez aussi vous syndiquer en ligne pour une adhésion immédiate. En adhérant dès la rentrée, il est possible de payer en 10 fois. Vous recevrez ensuite une attestation permettant d'obtenir un crédit d'impôt de 66% du montant de la cotisation. ■

Contactez le SNES-FSU

Les permanences :

Tous les après-midi
de 14h30 à 17h30
au local du SNES
(209 rue Nationale à Lille)

➤ au 03 20 06 77 41

➤ ou par mail :

s3lil@snes.edu

Site : lille.snes.edu

L'agenda (provisoire) du SNES-FSU

les instances

- **lundi 9 septembre de 10h à 17h**
Bourse du Travail, 276 bvd de l'Usine à Lille
→ Commission administrative académique de rentrée

Les stages et réunions 2019-2020

Les stages SNES

- **mercredi 4 septembre de 14h à 17h**
au local du SNES, 209 rue Nationale à Lille
→ réunion spéciale TZR

- **6 novembre**
au local du SNES, 209 rue Nationale à Lille
→ stage spécial AED

- **d'autres dates à venir... consulter le site**
lille.snes.edu

Les stages FSU

- **jeudi 5 décembre**
à Calais (lieu à confirmer)
→ stage AESH

- **mercredi 15 janvier**
à Calais (lieu à préciser)
→ stage contractuel.le.s

- **et à venir, au 2ème trimestre : stages services publics, retraites, égalité femmes/hommes, souffrance au travail, RESE...**

Des militant.e.s qui sont avant tout vos collègues

Les syndicats reçoivent des décharges pour exercer leur activité syndicale, en fonction de leurs résultats aux élections professionnelles. Contrairement à d'autres organisations qui font le choix d'avoir des responsables entièrement déchargé.e.s de cours, tou.te.s les militant.e.s du SNES-FSU continuent d'exercer dans leur

établissement : dans l'académie, 37 camarades bénéficient ainsi d'une décharge n'excédant pas le mi-temps et représentant en moyenne 2 à 5 h. Les responsables syndicaux/ales sont des collègues en activité : les permanences sont donc fermées pendant une partie des vacances (contact par courriel possible en cas d'urgence). ■